

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023-3-10

Séance du
20 septembre 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Amandine HUMEAU, Vice-présidente.

Présents : Marielle BARRÉ ; Nathalie BENAITEAU ; Pierre BEAUDOUIN ; Laurence BESSONNEAU ; Benoit BOURGUILLEAU ; Amandine HUMEAU ; Catherine LEFEBVRE ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU

Représentés ayant donné pouvoir : François GUYARD (pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN) ; Isabelle LE GALL (pouvoir donné à Pascale PATEAU) ; Marie-Noëlle LEGENTIL (pouvoir donné à Amandine HUMEAU) ; Franck POQUIN (pouvoir donné à Marielle BARRÉ)

Absents excusés : Laurence DUPUIS ; Marie-Annick GASCOIN ; Serge MEDINA ; Nicole MOREAU

Secrétaire de séance : Laurence BESSONNEAU

Date de la convocation : 12 septembre 2023	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 13

DÉLIBÉRATION N°2023-3-10 – TRANSPORT SOLIDAIRE - AVENANT

Rapporteur : Amandine HUMEAU, Vice-présidente

EXPOSÉ

La commune de Saint-Léger-de-Linières finance, par le biais du SIRSG (Syndicat Intercommunal de la Région de Saint-Georges-sur-Loire), le fonctionnement général du Centre Social Intercommunal L'Atelier, dont fait partie le service de transport solidaire.

L'Association demande aux communes une participation financière permettant de couvrir le montant de l'assurance du service.

Le projet de répartition par commune est présenté en annexe avec un montant de 414€ pour Saint-Léger-de-Linières correspondant au nombre d'habitants sur la commune.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration approuve la participation demandée pour le transport solidaire.

La secrétaire de séance,

La Vice-présidente,
Amandine HUMEAU

